

*Ceci est un exemple, qu'il convient d'adapter à chaque cas.
(cas d'une commission d'enquête).*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux []

Par arrêté préfectoral n° [] du [], une enquête publique relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de [] sollicité par le Président de la commission locale de l'eau (CLE) est ouverte pendant [] jours consécutifs, du [] au [] inclus.
Elle concerne les [] communes du périmètre du SAGE.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de [], comme suit :

Membres titulaires :

- M., (profession), président de la commission,
- M., (profession)
- M., (profession)

En cas d'empêchement de M.[], la présidence de la commission sera assurée par M. [].

Membre suppléant :

- M.....(profession)

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

L'enquête publique se déroulera dans les mairies, sous-préfectures et préfectures suivantes :

Liste

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du [] au [] inclus, un exemplaire du dossier et notamment un rapport environnemental et un registre d'enquête, seront déposés aux jours et heures habituels d'ouverture du public des mairies, sous préfectures et préfectures citées ci-dessus.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête sera présent dans chacun des lieux ci-dessous énoncés aux dates suivantes :

Communes	dates	heures

Dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article L.123-10 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront également consultables sur le site web : [].

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, tenu à leur disposition dans chaque lieu où est déposé un dossier.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête - la préfecture [] (adresse), et par voie électronique sur le site [].

Les observations écrites et orales du public seront également reçues par un membre de la commission d'enquête, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le cas échéant paragraphe supplémentaire :

Une réunion d'information et d'échange se déroulera le [], à [] heure dans [lieu].

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de SAGE auprès de :

- La préfecture [](*coordonnées*) ;
- La sous-préfecture [](*coordonnées*) ;
- Le siège de la structure porteuse [] (*coordonnées*).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie [], préfecture[]...

Le SAGE [] sera approuvé par arrêté départemental (ou inter-départemental) du (des) préfet(s) [].

Le préfet